

ANNEXE NANTES MÉTROPOLE PÔLE ERDRE ET LOIRE

DEMANDE DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIELS ET PRESTATIONS SOUS L'ACCORD DE LA MAIRIE



- Sans respect du délai de 2 mois avant la manifestation, les services se réservent le droit de ne pas donner suite à la demande**
- Sans retour du pôle, les demandes seront satisfaites**

CONTACT MAIRIE

Nom Prénom:.....

N° de téléphone :.....

Nom et nature de la manifestation (vide-grenier, course cycliste...)

.....

Date et horaires de la manifestation :.....

Lieu de la manifestation :.....

Nom de l'organisateur :.....

N° portable organisateur :.....

CONTACT OPÉRATIONNEL OU TECHNIQUE

Nom :..... Prénom :.....

N° téléphone :..... Adresse mail :.....@.....

◆ GESTION DES DÉCHETS

Bacs ordures ménagères 340 L Nombre :.....

Livraison 48h avant la manifestation

Point souhaité pour la mise à disposition des bacs à indiquer sur un plan de masse (≠ point présentation collecte)

Date et heure de récupération souhaitée :.....

- Dispositif de Tri (sous conditions)
- Dispositif Eco-Evénement <https://www.reseau-eco-evenement.net/>

Autres

.....

.....

◆ RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES pour Nantes Métropole

.....

.....

.....

.....



☒ En cas d'utilisation ou de neutralisation du domaine public routier, le matériel nécessaire sera mis à disposition par le pôle Erdre et Loire de Nantes Métropole

A charge de l'organisateur de la manifestation de mettre en place le dispositif et de le déposer

☞ Joindre **un plan de masse et/ou de situation précisant :**

- l'emprise de la manifestation
- le point de mise à disposition souhaité du matériel
- l'implantation du matériel lors de la manifestation
- les sens de circulation
- etc...



☒ Dans le cadre des manifestations, la prise d'arrêtés de circulation relève de la mairie après l'acceptation du plan de circulation par le pôle Erdre et Loire

↕ MATÉRIELS

Date et heure de mise à disposition souhaitée :

Date et heure de récupération souhaitée :

Panneaux de police

- Déviation (tourne à gauche) Nombre :
- Déviation (tourne à droite) Nombre :
- Rue barrée Nombre :
- Interdiction de stationner Nombre :

Petit matériel

- Cônes Nombre :
- Séparateurs de voie Nombre :

Panneaux de signalétique directionnelle

Nombre :

Autres

.....

↕ PRESTATIONS

Éclairage public

.....

Autres

.....

